

IRCC a annoncé les changements suivants dans le Programme des étudiants étrangers :

1. Ressources financières

- Les exigences concernant les ressources financières des demandeurs de permis d'études ont augmenté le 1^{er} janvier 2024.
- C'est la première fois depuis le début des années 2000 que les exigences concernant les ressources financières sont modifiées.
- Le montant requis pour un seul demandeur est passé de 10 000 à 20 535 dollars. Les étudiants doivent prouver à IRCC qu'ils disposent de ce montant en plus des frais de scolarité de leur première année d'études et de leurs frais de voyage.

2. Plafond et lettre d'attestation délivrée par les provinces et les territoires

- IRCC a fixé un plafond d'admission pour les demandes de permis d'études pour étudiants étrangers.
- Le plafond est une mesure temporaire qui durera deux ans.
- Le plafond se traduira par 360 000 permis d'études approuvés (soit une réduction de 35 % par rapport à 2023, dans l'ensemble du Canada).
- L'allocation du Nouveau-Brunswick est de 14 651, ce qui pourrait se traduire par l'approbation de 5 567 permis d'études sur la base d'un taux d'approbation de 38 % (moyenne provinciale).
- La province est responsable de la distribution de l'allocation provinciale aux établissements d'enseignement désignés (EED).
- Les provinces sont désormais tenues de délivrer une lettre d'attestation provinciale (LAP) aux étudiants étrangers. Cette lettre sera jointe à la demande de permis d'études de l'étudiant.
- Les étudiants à la maîtrise ou au doctorat ne sont pas concernés par le plafond.

3. Admissibilité au permis de travail postdiplôme (PTPD)

- Les personnes diplômées d'un programme de maîtrise de moins de 2 ans pourront obtenir un PTPD de 3 ans.
- Les étudiants qui s'inscrivent à des programmes en partenariat public-privé ne seront plus admissibles au PTPD. L'Ontario est la seule province canadienne concernée par ces partenariats.

4. Admissibilité au permis de travail ouvert (PTO) pour les époux

- Seuls les époux et les conjoints de fait des étudiants inscrits à des programmes d'études supérieures (maîtrise et doctorat) et à des programmes professionnels seront admissibles au PTO.*
- Les époux d'étudiants étrangers inscrits à d'autres niveaux d'études (collèges et programmes de premier cycle) ne sont plus admissibles au PTO.*

* Les époux des étudiants étrangers qui sont actuellement inscrits dans des établissements canadiens ne seront pas concernés par ce changement.

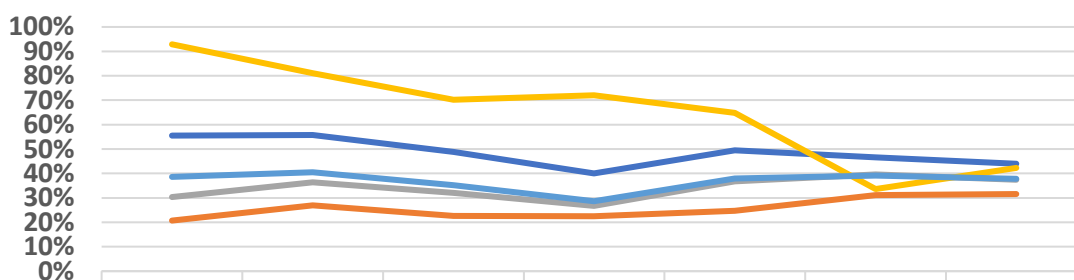
La réalité au Nouveau-Brunswick

- Les inscriptions dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick ont diminué au cours des 20 dernières années, et les étudiants étrangers sont essentiels à la viabilité du secteur de l'enseignement postsecondaire dans la province.
- Le Nouveau-Brunswick a récemment publié une politique révisée concernant les étudiants étrangers qui améliore le cadre stratégique afin de mieux les soutenir. Il semble que les dirigeants d'IRCC aient été impressionnés par les normes élevées que le Nouveau-Brunswick est en train d'adopter.
- Les changements apportés par IRCC ont été partiellement mis en œuvre pour corriger le problème du logement au Canada, mais le Nouveau-Brunswick n'a pas connu les mêmes problèmes que les plus grandes provinces.

Incidence sur les permis d'étude

- Les données d'IRCC montrent que le taux d'approbation des demandes des étudiants étrangers potentiels du Nouveau-Brunswick est inférieur à la moyenne canadienne. Le taux d'approbation actuel du Nouveau-Brunswick est de 38 %.
- En raison de facteurs liés au pays d'origine, les établissements francophones ont des taux d'acceptation inférieurs à ceux des établissements anglophones (32 % pour les établissements francophones et 44 % pour les établissements anglophones).
- Les demandes de permis d'études sont actuellement en suspens jusqu'à ce que les provinces et les territoires mettent en place un système de lettres d'attestation provinciales.
- Ces changements ajoutent des étapes à la procédure de demande de permis d'étude.
-

Taux d'approbation des permis d'étude



	Taux d'approbation 2017	Taux d'approbation 2018	Taux d'approbation 2019	Taux d'approbation 2020	Taux d'approbation 2021	Taux d'approbation 2022	Taux d'approbation 2023
— Établissements anglophones	56%	56%	49%	40%	49%	47%	44%
— Établissements francophones	21%	27%	23%	23%	25%	31%	32%
— Établissements publics	30%	36%	32%	27%	37%	40%	37%
— Établissements privés	93%	81%	70%	72%	65%	34%	42%
— Total	39%	41%	35%	29%	38%	39%	38%

— Établissements anglophones
 — Établissements francophones
 — Établissements publics
— Établissements privés
 — Total

Incidence sur l'image de marque et sur le secteur de l'éducation

- Cette annonce a eu une incidence non seulement sur l'image de marque du Nouveau-Brunswick, mais aussi sur celle du Canada, dans le secteur de l'enseignement postsecondaire international.
- Il semble que d'autres pays profitent déjà de cette annonce.
- Le Canada pourrait ne plus être une destination de choix pour les étudiants étrangers.

Tendances actuelles et perceptions

- Même si l'incidence réelle ne se fera sentir qu'après les cycles de recrutement, il existe des preuves anecdotiques que les étudiants étrangers se tournent déjà vers d'autres endroits.
- Il existe une idée préconçue selon laquelle le Canada a fermé ses portes aux étudiants étrangers à la suite de l'annonce du 22 janvier.
- De nombreux étudiants de niveau postsecondaire du Nouveau-Brunswick viennent dans la province avec leur époux, ces mesures auront une incidence négative sur leur décision de venir au Canada.
- Cela limitera également l'intégration des époux dans la communauté et sur le marché du travail.

Importance des étudiants étrangers pour l'immigration francophone

- L'absence potentielle d'étudiants étrangers pourrait avoir un effet disproportionné sur l'immigration francophone.
- Le Nouveau-Brunswick est un important contributeur à l'immigration francophone hors Québec, avec deux établissements francophones dans la province : l'Université de Moncton et le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).
- La diminution du nombre d'étudiants étrangers aura une incidence sur les résultats globaux du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration francophone.

Préoccupations économiques

- Les mesures annoncées par IRCC font craindre une menace pour l'économie du Nouveau-Brunswick.
- On prévoit qu'il y aura 130 000 emplois à pourvoir au Nouveau-Brunswick au cours des dix prochaines années; la présence des étudiants étrangers diplômés sera essentielle pour l'emploi dans la province. Les changements pourraient avoir une incidence sur la stratégie de croissance économique de la province à l'égard des demandes du marché du travail.
- Les collèges publics subiront probablement des conséquences importantes, car les étudiants étrangers qu'ils recrutent sont généralement plus âgés et viennent habituellement avec leur époux.

Incidences financières

- Tous les établissements d'enseignement postsecondaire pourraient subir une perte importante de revenus.
- On s'attend à ce que le Québec ait un avantage notable, principalement parce que les étudiants étrangers pourraient être plus enclins à choisir le Québec pour leurs études, étant donné que la province s'était dotée d'un mécanisme de lettre d'attestation avant les changements d'IRCC.
- Le ministère a engagé des dépenses supplémentaires pour concevoir et mettre en œuvre un système informatique ainsi que des ressources humaines pour gérer le nouveau processus de lettres d'attestation.

Mesures mises en œuvre à la suite de la réunion d'IRCC du 22 janvier

- Depuis l'annonce, des réunions hebdomadaires de mobilisation des parties prenantes ont été organisées entre les autorités provinciales et fédérales, les ministères, et les établissements d'enseignement désignés (EED).
- La priorité consiste à déterminer l'allocation des lettres d'attestation aux établissements d'enseignement.
- La formule d'allocation est basée sur des facteurs comme le nombre de programmes répondant à la demande du marché du travail et la prise en compte des établissements francophones en raison de leur statut de minorité.
- Le ministère a signé des ententes d'échange de renseignements (EER) avec tous les EED en vue du nouveau mécanisme.
- Un processus et un système informatique sont mis en place pour la distribution des lettres.
- Le gouvernement a développé une application efficace pour traiter les demandes de lettres d'attestation pour les étudiants par l'intermédiaire des EED.